

VIAL Formations

Siège social:

1 rue du Grenache

34210 Félines-Minervois

Numéro SIRET: 943 726 927 00016

Email: info@vial-formations.fr

Tel: 06 82 95 16 71



Dernière date de mise à jour : 10/12/2024

RNCP34886 TITRE PROFESSIONNEL - TECHNICIEN SUPÉRIEUR DU BÂTIMENT, OPTION ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

Ce programme de formation vise à certifier l'acquisition des compétences pour le technicien supérieur du bâtiment, option économie de la construction.

Durée : 450.00 heures sur 45 semaines (380 heures de cours et d'échanges avec l'équipe pédagogique + 70h d'évaluations continues)

Durée estimée indicative hebdomadaire : 10 à 12 heures

Code RNCP : 34886

Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date d'enregistrement : 15-04-2020 au 15-04-2025

L'employeur peut organiser l'emploi du temps de son apprenti à sa convenance afin d'associer au mieux théorie et pratique durant la semaine, le temps de travail hebdomadaire global (cours + travail en entreprise) ne peut pas dépasser 35 h.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire :

- Jeunes de moins de 36 ans
- Personnes de plus de 36 ans ayant une reconnaissance RQTH ou un projet de création d'entreprise à l'issue du contrat d'apprentissage
- Personnes de plus de 36 ans si le niveau de diplôme actuel est inférieur au niveau du titre visé par la présente formation
- Dispositif PRO A pour les salariés en entreprise

Prérequis :

- Être titulaire d'un baccalauréat ou titre de niveau équivalent
- Avoir au moins un (1) an d'expérience professionnelle dans le secteur social ou médicosocial cumulée en rapport direct avec le titre visé
- Disposant d'une connexion internet et d'un ordinateur portable durant toute la période de formation

Accessibilité :

Entrées tous les mois sous réserve d'un nombre de candidats suffisant

Un délai de 30 jours minimum avant l'entrée en formation est nécessaire à l'instruction de la demande d'inscription.

Dans ce délai, le stagiaire doit entre autres fournir la copie de ses diplômes ou titres obtenus, un CV à jour, et avoir rempli un questionnaire concernant ses compétences et son projet professionnel. Une fois ces documents renvoyés, le service pédagogique prend contact par téléphone avec le stagiaire pour valider ou invalider son inscription sur le parcours de formation.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez signaler votre situation au référent handicap afin d'obtenir des adaptations à votre parcours de formation ou à vos étapes d'évaluation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique
- Établir le relevé et la description d'un bâtiment existant
- Établir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation
- Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique
- Rédiger les pièces écrites techniques pour un projet de bâtiment
- Estimer le coût d'un projet de construction ou de réhabilitation

VIAL Formations

Siège social:

1 rue du Grenache

34210 Félines-Minervois

Numéro SIRET: 943 726 927 00016

Email: info@vial-formations.fr

Tel: 06 82 95 16 71



- Réaliser la consultation des entreprises en maîtrise d'œuvre pour un projet de bâtiment
- Ordonnancer les interventions des corps d'état d'un chantier de construction ou de réhabilitation
- Suivre le projet de bâtiment jusqu'à la réception des travaux

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

Bloc 1 : Etudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel

- Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique
 - Savoir extraire des métrés à partir de la maquette numérique (logiciel métier ou visionneuse...)
 - Savoir relever des quantités à partir d'un plan .dwg
 - Savoir utiliser des logiciels pour manipuler la maquette numérique
 - Savoir utiliser un tableur
 - Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires
 - Calculer les surfaces d'une construction
 - Réaliser les plans de repérage
 - Calculer les longueurs, surfaces et volumes et convertir les unités
 - Savoir présenter une feuille de métré (minutes)
 - Connaissance des bases des DTU et normes du bâtiment
 - Connaissance des conventions du métré (unités à appliquer aux ouvrages, présentation feuille de métré)
 - Connaissance des principaux modes constructifs du bâti ancien
 - Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction
 - Connaissance de la technologie des constructions à ossature bois
 - Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples de type pavillon ou similaire
- ECF 1 : A partir d'un projet de construction d'une maison individuelle, comprenant les plans, le descriptif, le DQE et un bordereau de prix, le stagiaire réalise, seul, en temps limité et avec les ressources dont il dispose, le métré tous corps d'état des articles manquants du DQE fourni ainsi que la mise à prix au bordereau du projet. Le stagiaire réalise également des dessins de détails (croquis, coupes) explicitant la mise en œuvre d'un ou plusieurs ouvrages avec au minimum la représentation des fondations et soubassement, la représentation des liaisons maçonnerie / charpente, puis celle de l'isolation sur les points particuliers du bâtiment.

Critères d'évaluation :

- La liste des ouvrages à métrer est complète.
 - Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles.
 - La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles.
 - Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5%.
 - Les minutes présentées permettent la traçabilité du métré réalisé (légendes, repérage...).
- Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant
 - Savoir réaliser un croquis à main levée d'un détail de construction pour communiquer une solution technique
 - Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires
 - Calculer les surfaces d'une construction
 - Connaissance des conventions de dessin de bâtiment
 - Connaissance des principales pathologies du bâti ancien
 - Connaissance des principales techniques de réhabilitation du bâti ancien (hors monuments historiques)
 - Connaissance des principales techniques de traitement des désordres du bâti ancien
 - Connaissance des principes des matériaux biosourcés
 - ECF 2 : Dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant, le stagiaire réalise, seul, en temps limité, le relevé de l'état des lieux tant dans ses données géométriques et dimensionnelles que la description des matériaux présents. Il réalise ce travail sur place, à main levée. Il établit et rédige une fiche qui décrit l'état de la construction existante.

Critères d'évaluation :

- Les cotes reportées sur le plan à main levée sont lisibles et cohérentes.

VIAL Formations

Siège social:

1 rue du Grenache

34210 Félines-Minervois

Numéro SIRET: 943 726 927 00016

Email: info@vial-formations.fr

Tel: 06 82 95 16 71



- Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales).
- La description des ouvrages est précise.
- Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation
 - Savoir exploiter les réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié
 - Savoir exploiter la réglementation du bâtiment, les normes et les DTU
 - Organiser les données des études de façon méthodique afin de produire les documents de pilotage du projet
 - Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires
 - Connaissance des bases de la réglementation thermique pour les établissements recevant du public (ERP), le tertiaire et le logement
 - Connaissance des principes de la réglementation acoustique pour les ERP, le tertiaire et le logement
 - Connaissance des principes de la réglementation incendie pour les ERP, le tertiaire et le logement
 - Connaissance des principes de la réglementation accessibilité pour les ERP, le tertiaire et le logement
 - Connaissance des principes de la réglementation antisismique pour les ERP, le tertiaire et le logement
 - Connaissance des principes de base de l'analyse du cycle de vie du bâtiment
 - Connaissance des principes du développement durable
 - Connaissance des principes de base d'une conception bioclimatique
 - Connaissance des différents besoins énergétiques du bâtiment
 - Connaissance de base de la RDM
- ECF 3 : Dans le cadre d'un projet neuf ou de réhabilitation d'un bâtiment collectif et/ou d'un ERP, à l'aide des différentes pièces du marché (plans, descriptif, pré-étude thermique, etc.) le stagiaire réalise, seul, en temps limité et avec les ressources dont il dispose, l'étude de mise en conformité du projet. Il définit les réglementations applicables vis-à-vis de l'incendie, l'acoustique, l'accessibilité et la thermique. Il repère les ouvrages non conformes aux réglementations, il justifie les valeurs minimales des ouvrages non conformes puis il propose des solutions.

Critères d'évaluation :

- La description du projet et le choix des réglementations applicables sont corrects.
- Les ouvrages concernés par la réglementation sont identifiés.
- Les performances des ouvrages sont correctement définies.

Bloc 2 : Prescrire et estimer un projet de bâtiment en BIM ou en conventionnel

- Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique
 - Savoir extraire des métrés à partir de la maquette numérique (logiciel métier ou visionneuse...)
 - Savoir relever des quantités à partir d'un plan .dwg
 - Savoir utiliser des logiciels pour manipuler la maquette numérique
 - Savoir utiliser un tableur
 - Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires
 - Calculer les surfaces d'une construction
 - Réaliser les plans de repérage
 - Calculer les longueurs, surfaces et volumes et convertir les unités
 - Savoir présenter une feuille de métré (minutes)
 - Savoir réaliser un croquis de bâtiment à main levée pour communiquer une solution technique
 - Organiser l'étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet
 - Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus
- Rédiger les pièces écrites techniques pour un projet de bâtiment
 - Savoir utiliser un logiciel d'économie de la construction
 - Savoir exploiter les réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié
 - Savoir exploiter la réglementation du bâtiment, les normes et les DTU
 - Savoir exploiter les fiches INIES (données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment)
 - Réaliser les tableaux de prestations
 - Organiser son travail pour respecter les délais
 - Réaliser et organiser une veille technique et réglementaire

VIAL Formations

Siège social:

1 rue du Grenache

34210 Félines-Minervois

Numéro SIRET: 943 726 927 00016

Email: info@vial-formations.fr

Tel: 06 82 95 16 71



- ECF 4 : Dans le cadre d'un projet de construction neuf d'un bâtiment collectif et/ou d'un ERP, le stagiaire rédige, seul, en temps limité et avec les ressources dont il dispose, le CCTP des corps d'état gros-œuvre, charpente, couverture et plâtrerie isolation, d'après les plans, le descriptif sommaire, les études de mise en conformité et le choix des variantes faites par le maître d'œuvre. La description comporte à minima les références normatives, les caractéristiques réglementaires issues de l'étude, les dimensions, les conditions et supports de pose, le mode de mise en œuvre, les éventuels travaux préparatoires, les limites de prestations avec les autres corps d'état, et la localisation dans le projet.

Critères d'évaluation :

- Les éléments de l'étude technique et réglementaire sont pris en compte dans la rédaction des documents.
 - Les ouvrages à décrire sont répartis correctement dans les corps d'état.
 - Tous les lots et ouvrages nécessaires au projet sont décrits.
 - Les principaux éléments de descriptif sont précisés (matériaux, normes, dimensions, mode de pose...).
- Estimer le coût d'un projet de construction ou de réhabilitation
 - Savoir extraire des métrés à partir de la maquette numérique (logiciel métier ou visionneuse...)
 - Savoir utiliser des logiciels pour manipuler la maquette numérique
 - Savoir utiliser un tableur
 - Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires
 - Calculer les surfaces d'une construction
 - Savoir calculer des ratios
 - Calculer un déboursé sec
 - Calculer les prix de vente unitaires
 - Savoir utiliser un bordereau de prix
 - Constituer et alimenter une banque de données de prix
 - Organiser les données des études de façon méthodique afin d'en assurer la traçabilité
 - Connaissance des principes du calcul du coût global
 - Connaître les principes de chiffrage de la méthode UNTEC avec le logiciel Estima (L'Union Nationale des Economistes de la Construction développe une méthode d'analyse pour estimer rapidement le coût d'un projet)
 - ECF 5 : Le stagiaire réalise, seul, en temps limité et avec les ressources dont il dispose, l'estimation TCE d'un bâtiment collectif ou ERP. En phase APS, à partir des plans, du descriptif sommaire et de l'analyse d'un dossier d'appel d'offre similaire (comprenant les plans et les coûts de chaque corps d'état), il fait une estimation aux ratios du projet.

Critères d'évaluation :

- Les ratios retenus sont corrects.
 - Les calculs des ratios utilisés sont posés.
 - L'estimation proposée est cohérente (les ordres de grandeur sont respectés).
- Réaliser la consultation des entreprises en maîtrise d'œuvre pour un projet de bâtiment
 - Savoir exploiter la réglementation du bâtiment, les normes et les DTU
 - Organiser les données de l'étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet
 - Connaissance des principes du processus BIM et des outils associés
 - Connaissance des principes de la loi MOP (loi relative à la maîtrise d'œuvre publique) et de la norme marchés privés
 - ECF 6 : A partir des pièces d'un DCE d'une ancienne affaire similaire au projet donné, le stagiaire : - mutualise, adapte et réalise, seul, en temps limité et avec les ressources à sa disposition, le Dossier de Consultation des Entreprises d'un projet de construction neuf d'un bâtiment collectif et/ou d'un ERP. A partir des offres des entreprises pour un lot déterminé du projet, le stagiaire réalise, seul, en temps limité et avec les ressources à sa disposition, l'analyse des offres à l'aide du règlement de la consultation.

Critères d'évaluation :

- Les documents nécessaires à la consultation sont listés.
- L'analyse des offres de prix est argumentée.
- L'analyse des offres est réalisée sur les quantités et sur les prix.

VIAL Formations

Siège social:

1 rue du Grenache

34210 Félines-Minervois

Numéro SIRET: 943 726 927 00016

Email: info@vial-formations.fr

Tel: 06 82 95 16 71



Bloc 3: Assurer le suivi des travaux d'un bâtiment en maîtrise d'œuvre

● Ordonnancer les interventions des corps d'état d'un chantier de construction ou de réhabilitation

- Savoir utiliser un tableur
- Détailler les étapes d'un mode opératoire
- Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires
- Utiliser un logiciel simple de planification de projet
- Organiser le travail pour respecter les délais
- Savoir écouter et reformuler

- ECF 7 : A partir d'un projet de construction d'un bâtiment collectif et/ou ERP, le stagiaire réalise, seul, en temps limité avec les ressources dont il dispose, un planning tous corps d'état en déterminant les durées et les liens d'ordonnancement de chacun des lots du projet. Il dispose : - des plans architecte ; - du CCTP TCE du projet ; - du DPGF avec la désignation des lots et les quantités des ouvrages ; - d'un bordereau de temps unitaires.

Critères d'évaluation :

- L'enclenchement des tâches par corps d'état respecte la chronologie d'exécution et le phasage.
- L'objectif de délai du maître d'ouvrage est pris en compte dans l'organisation du planning.

● Suivre le projet de bâtiment jusqu'à la réception des travaux

- Savoir utiliser des logiciels pour manipuler la maquette numérique
- Savoir exploiter les réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié
- Savoir exploiter la réglementation du bâtiment, les normes et les DTU
- Connaissance des règles d'urbanisme
- Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées

- ECF 8 : Sur la base d'un projet de construction d'un bâtiment collectif et/ou ERP, le stagiaire réalise, seul, en temps limité avec les ressources dont il dispose, le suivi qualitatif et financier de l'affaire. Il dispose : - des plans architecte ; - des CCTP et CCAP du projet ; - des DQE des entreprises adjudicataires ; - des états d'avancements des travaux par corps d'état ; - de fiches de réserves (issue d'une précédente réunion de chantier).

Critères d'évaluation :

- Le contenu des missions de Maîtrise d'œuvre est connu.
- Les éléments incontournables du compte-rendu de chantier sont listés.
- Les éléments de validation (VISA) sont pertinents.

Pour aller plus loin :

L'organisme de formation VIAL Formations vous accompagne dans l'amélioration de vos compétences comportementales. Au-delà de votre formation technique métier, nous vous offrons 6 modules axés sur le développement personnel :

-Trouver son chemin professionnel avec l'IKIGAI

-Mettre ses valeurs au service de l'entreprise

-Les comportements défensifs

-Les biais cognitifs

-Améliorer sa communication

-Travailler en équipe et déployer son sens du collectif

Les différents thèmes abordés seront un moyen de vous démarquer sur le marché de l'emploi, alors n'attendez plus, formez-vous chez VIAL Formations !

ORGANISATION

Mme , référente handicap info@vial-formations.fr

Mme Billiet Virginie, responsable pédagogique

Mme , Coordinatrice pédagogique

VIAL Formations

Siège social:

1 rue du Grenache

34210 Félines-Minervois

Numéro SIRET: 943 726 927 00016

Email: info@vial-formations.fr

Tel: 06 82 95 16 71



Mme , Formatrice référente

Mme , Coach professionnel

Mme , Psychologue du travail

Contacts

Référente handicap: info@vial-formations.fr 06 82 95 16 71

Assistante de direction: info@vial-formations.fr

Coordinatrice pédagogique : info@vial-formations.fr

Formatrice Référente : info@vial-formations.fr

Coach professionnel: info@vial-formations.fr

Psychologue du travail: info@vial-formations.fr Secrétariat

général: 06 82 95 16 71

Assistance/Aléas et réclamations disponibles par mail à info@vial-formations.fr 06 82 95 16 71 du lundi au vendredi de 09h à 17h (délai de réponse maximale : 24h)

Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre :

- Suivi de la motivation avec un coach professionnel
- Entretien téléphonique et visio-conférence avec le formateur référent pour la validation des compétences acquises
- Mise en place des ECF (Evaluation en Cours de Formation) avec l'aide du formateur référent
- Accompagnement au projet professionnel avec la psychologue du travail
- Suivi d'assiduité réalisé par notre coordinatrice pédagogique qui est dédiée et disponible par téléphone et email info@vial-formations.fr (réponse en moins de 48h du lundi au vendredi de 09h à 17h)
- Enregistrements vidéos puis analyse
- Visionnage de vidéos et études de cas écrits
- Mise à disposition en ligne de documents supports à télécharger librement
- Plateforme d'apprentissage à distance disponible 7j/7 et 24h/24

Dispositif de suivi de l'exécution d'évaluation des résultats de la formation

- Livret de suivi de formation complété par le stagiaire et le formateur référent.
- Livret ECF complété à la fin de l'action de formation par le formateur référent.
- Dossier professionnel obligatoire à remplir par le bénéficiaire.
- Certificat de réalisation signé par le stagiaire et le formateur.
- Convention de stage professionnel.
- Relevés de connexion à la plateforme e learning.

Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu : ECF, suivi des connexions à la plateforme, travaux dirigés à rendre, travaux pratiques à exécuter, stage professionnel au sein d'une entreprise (optionnel) et rédaction d'un dossier professionnel (obligatoire).
- Entretien téléphonique avec notre coach professionnel et psychologue du travail.

Examen final :

Dans un délai maximum de 6 mois à l'issue de l'action de formation, vous recevrez une convocation pour vous présenter en présentiel sur 2 à 3 journées de certification. Une convocation officielle vous sera adressée par courriel ou courrier simple au moins 30 jours avant la date de début de l'examen par le centre qui vous accueillera.

Sauf en cas de force majeure ou de justificatif médical, les stagiaires en formation dans l'organisme VIAL Formations s'engagent à se présenter sur les plateaux techniques dont le lieu sera précisé sur la convocation 30 jours avant le début de l'examen.

VIAL Formations

Siège social:

1 rue du Grenache

34210 Félines-Minervois

Numéro SIRET: 943 726 927 00016

Email: info@vial-formations.fr

Tel: 06 82 95 16 71



Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	<p>Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique</p> <p>Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant</p> <p>Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation</p> <p>Rédiger les pièces écrites techniques pour un projet de bâtiment</p> <p>Estimer le coût d'un projet de construction ou de réhabilitation</p> <p>Réaliser la consultation des entreprises en maîtrise d'œuvre pour un projet de bâtiment</p> <p>Ordonnancer les interventions des corps d'état d'un chantier de construction ou de réhabilitation</p> <p>Suivre le projet de bâtiment jusqu'à la réception des travaux</p>	18 h 20 min	<p>La mise en situation se déroule en 4 phases :</p> <p>Phase 1 - Relevé de l'existant - 00h20</p> <p>Phase 2 - Etude technique et métré - 07h00</p> <p>Phase 3 - Prescription d'ouvrages, estimation et assistance au maître d'ouvrage en phase de consultation des entreprises -07h00</p> <p>Phase 4 - Planification et suivi des travaux - 04h00</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	<p>Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique</p> <p>Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant</p> <p>Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation</p> <p>Rédiger les pièces écrites techniques pour un projet de bâtiment</p> <p>Estimer le coût d'un projet de construction ou de réhabilitation</p> <p>Réaliser la consultation des entreprises en maîtrise d'œuvre pour un projet de bâtiment</p> <p>Ordonnancer les interventions des corps d'état d'un chantier de construction ou de réhabilitation</p> <p>Suivre le projet de bâtiment jusqu'à la réception des travaux</p>	00 h 20 min	<p>L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle.</p> <p>Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.</p> <p>Le jury questionne le candidat sur ses travaux.</p>

VIAL Formations

Siège social:

1 rue du Grenache

34210 Félines-Minervois

Numéro SIRET: 943 726 927 00016

Email: info@vial-formations.fr

Tel: 06 82 95 16 71



Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (0h10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	19 h 00 min	

Le délai d'accès au jury est de la responsabilité du certificateur, il ne peut pas dépasser 6 mois après la fin effective de l'action de formation, sauf en cas de force majeure.

Modalité d'obtention de la certification : par validation de l'ensemble des blocs de compétences qui composent le titre, validation partielle possible des blocs individuellement.

Documents délivrés à l'issue de la formation : parchemin de certification délivré par le certificateur (les titres professionnels sont délivrés par le Ministère du Travail), copie du livret de suivi de formation, copie du livret ECF, copie du dossier professionnel et un certificat de réalisation.

Équivalences, passerelles suites de parcours et débouchés

Niveau équivalent obtenu à l'issue de la certification : Niveau 5

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Economiste de la construction

Chargé d'études

Chargé d'affaires

Chef de projet

Indicateurs de résultats : Indicateurs de résultats :

Dès lors que les effectifs internes concernés sont suffisants, les indicateurs sont mentionnés ci-après, sinon, ils sont disponibles sur le site de diffusion suivant : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

1° Le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels :

2° Le taux de poursuite d'études :

3° Le taux d'interruption en cours de formation ;

4° Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées ;

5° La valeur ajoutée de l'établissement.

6° le taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus.